



Non à l'expulsion des agents logés dans les collèges !

FO s'oppose à l'expulsion des agents non techniques logés par NAS (nécessité absolue de service) dans les collèges. L'administration leur demande de quitter les lieux, sans raisons valables, pour laisser leurs appartements vides, appartements souvent vétustes et entretenus par les locataires eux-mêmes.

Ce changement violent et rapide aura comme conséquence une très grande détresse financière, morale et familiale pour beaucoup de ces agents.

Que sont devenues les promesses des élus départementaux et des ministres qui en 2006 garantissaient les fonctions, les postes et les acquis ?

Où est la dimension sociale de notre collectivité ?

Tous les agents concernés ne doivent pas être considérés comme une variable d'ajustement de la territorialisations de la maintenance.

FORCE OUVRIERE demande au Président Weiten de reconsidérer sa position

Gestion des agents des collèges : la ligne rouge a été franchie !

La situation des agents d'entretien dans les collèges devient intenable. Il manque de nombreux agents et ils sont peu remplacés; la cause est connue : un personnel vieillissant, fatigué et usé.

Cet état ne fait qu'empirer depuis la réorganisation des services techniques des collèges car les AEM (agents d'entretien et de maintenance) qui participaient aux tâches d'entretien ont rejoint les équipes mobiles de maintenance. Ces personnes n'ont pas

été remplacées dans les collèges.

Les AMPSC (agents de maintenance de proximité et de surveillance des collèges) sont dans la même galère car sur les territoires les équipes mobiles ont du mal à être opérationnelles par manque de moyens matériels (véhicules, outils).

Les agents d'entretien disent STOP ! Ils n'ont plus la capacité à entretenir régulièrement les salles de classes. Et on les tient pour responsables. INADMISSIBLE !

Retrouvez nous sur le net-
www.focg57.fr

Les agents des collèges, les collégiens
mosellans méritent une meilleure

attention !

FO revendique la sortie du cadre d'emplois des ATTEE

Les agents des collègues qui ont été transférés aux départements en 2006 ont, sur le plan de leur carrière et de leur rémunération, des conditions moins favorables que les autres agents techniques exerçant des métiers équivalents

Force Ouvrière plaide leur cause auprès des pouvoirs publics et avance des solutions

En décembre dernier des rencontres ont eu lieu auprès des conseillers du ministre de l'Action et des comptes publics et du secrétaire d'état.

Au cœur des entretiens : la question de l'avenir du cadre d'emplois des ATTEE

FO propose de fusionner le cadre d'emplois avec celui des adjoints techniques territoriaux

Cette fusion offrirait de multiples avantages :

- Le régime indemnitaire serait immédiatement réévalué
- Les agents des collèges pourraient plus facilement changer de fonction (alors qu'aujourd'hui il faut attendre un reclassement)
- Une réorientation vers des nouvelles fonctions
- L'élargissement des possibilités d'avancement vers les grades d'adjoint technique principal ou au cadre d'emplois des agents de maîtrise
- Une vraie appartenance à la Fonction Publique Territoriale
- La gestion des carrières simplifiée pour l'administration
- La fin programmée de la double hiérarchie car le personnel souffre d'être balancé entre le pouvoir hiérarchique du Conseil Départemental et l'autorité fonctionnelle exercée par le Principal et le gestionnaire de l'établissement scolaire

Cette fusion n'est pas illusoire, elle a déjà été testée dans le département des Côtes d'Armor suite à un accord passé avec FO. A ce jour le bilan est largement positif.

Il n'existe aucune raison de maintenir les agents des collèges dans un cadre d'emplois spécifique et Force Ouvrière agira pour qu'une telle fusion intervienne dans notre collectivité.

Pour que nos idées avancent, pour que vos carrières et conditions de travail progressent, profitez des élections professionnelles et le 6 décembre votez Force Ouvrière !



Quiz : Quel est le seul syndicat qui peut représenter et défendre tous les agents des établissements d'enseignement en CAP ?

Réponse : Force Ouvrière